



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun  
B.P. 5 0 0 1 0  
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88  
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

## ARRETÉ N° 4588

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8-3, R. 111-19-29 et R.123-46,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU l'autorisation de travaux délivrée le 5 décembre 2016, portant les numéros 057 666 16 E 00010 et 057 666 16 A 0018, relative à l'aménagement d'un magasin de vente d'articles divers à l enseigne GIFI situé Parc d'Activités de l'Autoroute à Terville (57180),

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité de la Moselle du 26 août 2016,

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, en date du 11 août 2016,

VU l'avis favorable à l'ouverture du magasin, émis par la Sous-Commission Départementale de sécurité, en date du 27 février 2017,

## ARRETE

Article 1 : Autorise l'ouverture au public du magasin « GIFI » sis Parc d'Activités de l'Autoroute à Terville (57180), à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.

Fait à Terville, le 28 février 2017

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué



Raymond Ackermann

Publié ou notifié le : - 1 MAR. 2017